



Dépêche 45/02

29 mars 2002

Hygiène et sécurité : la DGI hors la loi

La CFDT vient de demander à la présidente du CHSM de former d'urgence la haute hiérarchie de la DGI à l'hygiène et à la sécurité. Par la même occasion la fédération lui demande de surseoir immédiatement à l'installation des agents des DIRCOFI Ile de France Est et Ouest dans les nouveaux locaux de Seine Saint-Denis (93).

Ces nouveaux locaux ont en effet été aménagés sans que le CHS et le médecin de prévention compétents aient été consultés, contrairement aux dispositions du décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité.

Cela fait plus d'un an que la CFDT intervient aussi bien au CHS de Paris Sud-Est (dont dépend l'implantation actuelle) que dans celui de Seine-Saint-Denis ou auprès de la DGI pour que la Loi soit respectée.

Les services d'administration centrale de la DGI ont fait la sourde oreille et considéré que la Loi n'est faite que pour les autres.

La Fédération des Finances CFDT exige de la DPMA qu'une enquête du CHS compétent soit diligentée sur place et porte un avis sur l'aménagement des locaux avant tout transfert de personnels vers ce site.

Aujourd'hui, c'est la DGI qui est concernée, hier c'était la DGCP et son centre d'encaissement de Créteil. Les directions générales en prennent à leur aise. Faute de pilote ?